



MUNICIPALITE DE LONAY

PREAVIS N° 04 / 2024

AU CONSEIL COMMUNAL



**Demande de crédit d'un montant de CHF 163'000.00 TTC
pour les travaux d'assainissement
des vestiaires du Centre sportif**

Déléguée municipale : Christel Détraz

Lonay, le 5 février 2024 CD/ts

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. PREAMBULE/SITUATION ACTUELLE

Le centre sportif, hissé sur le haut de notre Commune, a été entièrement réaménagé entre 2017 et 2018 et son inauguration a rencontré un vif succès à l'été 2018.

Après plusieurs saisons d'exploitation, la Municipalité a constaté certaines problématiques en ce qui concerne la salubrité des locaux.

Par ce préavis, la Municipalité souhaite obtenir un crédit lui permettant de remettre en état les éléments présentant des risques sanitaires ou des traces d'usure prématurées, en particulier dans les vestiaires du football. Soucieuse de l'entretien du patrimoine communal, il apparaît essentiel d'intervenir rapidement afin d'éviter une péjoration de la situation qui pourrait limiter ou restreindre l'exploitation des infrastructures.

2. EXPOSE DE LA SITUATION ET DESCRIPTIF DU PROJET

Le FC Lonay est un vrai moteur d'attractivité au sein de la communauté lonaysanne et de la région morgienne. Fort de 20 équipes, dont une grande majorité de juniors, les installations sont logiquement soumises à une forte pression.

Suite à nos constatations, à des visites sur site avec des prestataires spécialisés mais aussi à des discussions avec les utilisateurs, notre bilan est le suivant :

Locaux de douche

Les quatre locaux de douche ont été équipés à la construction d'une surface au sol en résine. Malheureusement, des traces de moisissures sont apparues en plusieurs endroits. Tout d'abord sous les emplacements de douche en raison d'accumulations d'eau. La même problématique est visible entre la sortie des zones de douche et le vestiaire. Fort de ce constat, la Municipalité a souhaité mandater une entreprise afin d'analyser l'origine des problèmes et d'obtenir des recommandations quant au traitement de ces dernières.



Malgré un entretien régulier (2x par semaine) organisé par le club, les experts ont confirmé que les pentes en direction des évacuations d'eau doivent être reprises afin d'améliorer l'écoulement et d'éviter les stagnations. Afin de garantir une évolution durable de l'installation et de prévenir de

nouveaux problèmes de moisissure ayant un impact sur la salubrité du bâtiment, la Municipalité propose de remplacer le revêtement en résine, de réviser les pentes d'évacuation des eaux et d'appliquer un revêtement en carrelage au sol, sur conseil de l'entreprise sollicitée. De plus, afin de prévenir les problèmes de moisissures murales ou de décollement de peinture liés aux projections d'eau dans ces locaux, du carrelage sera également appliqué sur les murs, jusqu'à la hauteur des pommeaux de douche.

Peintures intérieures

S'agissant d'une peinture basique choisie à la construction pour des raisons économiques, le revêtement mural actuel des vestiaires est fragile et s'écaille très facilement. Ce type de revêtement n'est en effet pas adapté à une utilisation intensive telle que celle des vestiaires d'un club de football formateur.

La peinture actuelle doit donc être entièrement retirée puis remplacée par un produit à double composant (type laque). Ceci permettra d'éviter que de simples chocs n'endommagent les surfaces. En outre, il sera demandé au club d'investir dans des tableaux blancs et/ou aimantés afin d'éviter que les équipes visiteuses ne scotchent des éléments aux murs.



3. RESUME DES COÛTS

Sur la base des soumissions rentrées, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Libellé	Montant
Locaux de douche (4 douches)	CHF 53'000.00
Peintures intérieures (8 vestiaires)	CHF 82'000.00
Expertise humidité	CHF 1'850.00
Divers et imprévus (env. 10%)	CHF 13'936.30
Total HT	CHF 150'786.30
TVA 8.1% (arrondi)	CHF 12'213.70
Total TTC (arrondi)	CHF 163'000.00

4. FINANCEMENT

4.1. Financement

Pour ce projet, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 163'000.00 TTC. Ce préavis sera financé par les liquidités disponibles ou sous forme d'un emprunt auprès de nos partenaires financiers.

4.2. Amortissement comptable

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) a été modifié le 29 novembre 2023, avec effet au 1er janvier 2024.

Dans ce contexte, l'article 1 alinéa 3 a été introduit, l'article 17 alinéa 1 a été modifié, les lettres a et b de l'article 17 alinéa 1 ont été abrogées, les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 17 ont été introduits et l'annexe 1 du RCCom a été introduite.

En substance, ces dispositions fixent de nouvelles durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables en fonction de la catégorie d'immobilisations prévue à l'annexe 1. Dès lors, les amortissements proposés dans le présent préavis sont fixés en application du nouvel article 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe 1, comme suit :

- Travaux de menue importance, soit CHF 163'000.00 10 ans

Pour ce préavis, les charges d'amortissement s'élèveront à CHF 16'300.00 par année.

4.3. Charges d'exploitation

La réalisation des travaux prévus dans ce préavis ne générera pas de charges d'exploitation supplémentaires.

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

- vu** le préavis n° 04/2024 de la Municipalité,
- vu** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- vu** le rapport de la Commission des finances,
- attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis n° 04/2024 relatif aux travaux d'assainissement des vestiaires du Centre sportif
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 163'000.00 TTC ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer le préavis par les liquidités courantes ou par un emprunt auprès de nos partenaires financiers ;

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 05.02.2024 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Y. Furer



Le Secrétaire municipal :



A. Bannwart

Première séance de la Commission ad hoc :

le jeudi 22 février 2024 à 20h30, en salle des commissions

Membres :

Mmes Magali Chiovenda, Karolina Frischkopf, Pascale Gigon, Sandra Müller et M. Philippe Frey

Première séance de la Commission des finances :

le mardi 12 mars 2024 à 20h00, en salle des commissions

Membres :

Mmes Anne France Bischoff, Fabienne Delapierre, Patricia Klemke Moser, Mme Sonia Mathey et MM. Michel Bardelloni, Paul Coendet, Steven Gasser (Président)